Leçon 1 : Les droits à la survie et les droits à la protection et l'épanouissement de l'enfant.

L'enfant : Tout être humain de moins de 18 ans peut être considéré comme enfant sauf si la loi nationale accorde la majorité plus tôt.

Les droits de l'enfant sont un ensemble de droits et de libertés que l'État reconnaît à l'enfant. Cette Convention est issue de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ; elle a été adoptée le 20 novembre 1989.

Il existe quatre catégories de droits de l'enfant, à savoir :

-les droits à la survie

- les droits à la protection

-les droits au développement

-les droits à la participation

Les droits à la survie et les droits à la protection de l'enfant (en 6ème)

-le droit à la survie : il s'agit d'un ensemble de droits à la vie et aux moyens nécessaires d'existence

(Alimentation adéquate, logis eau potable, soins médicaux, sécurité alimentaire…).

Des exemples :

Fomesoutra.com
ça soutra
Docs à portée de main

- les droits à la survie :

: Article 6 (CDE) : les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie .Ils ont l'obligation d'assurer la survie et le développement de l'enfant.

-- les droits à la protection :

Article 32 (CDE) :l'enfant a le droit d'être protégé contre l'exploitation économique et de ne pas obligé à faire un travail qui comporte des risques ou qui peut compromettre son éducation ou son développement physique mental, spirituel, moral social.

Article 34 'CDE) :l'Etat doit protéger l'enfant contre la violence l'exploitation sexuelles, y compris la prostitution.

L'importance du respect du droit à la survie et à la protection.

- épanouissement de sa personnalité.

- insertion harmonieuse dans la communauté

- préparation à une vie adulte active.

- développement des aptitudes et des capacités, du sens du respect des valeurs culturelles de sa communauté et de celle des autres.

- Bons résultats scolaires

Fomesoutra.com
ça soutra !
Docs à portée de main